



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES

DISCOURS DE MONSIEUR RÉGIS SOUCY
ADOPTION DU BUDGET 2026
15 DÉCEMBRE 2025

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,
Collègues du conseil municipal,

La préparation du budget annuel s'avère une opération particulièrement délicate, principalement pour celui de 2026. L'entrée d'un nouveau rôle d'évaluation foncière bouleverse l'assiette fiscale, ce qui oblige le conseil municipal à revoir l'équilibre entre les revenus et les charges, tout en maintenant l'équité entre les contribuables.

De plus, avec le contexte économique difficile toujours marqué par la hausse des coûts et l'inflation, chaque décision budgétaire doit être mûrement réfléchi. Les élus et l'administration municipale ont travaillé avec rigueur et transparence pour établir un budget responsable, capable de protéger les services essentiels offerts à la communauté et la poursuite des projets et services.

En 2026, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 20 887 000 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	3 020 400 \$
Sécurité publique	2 505 900 \$
Transport	4 565 800 \$
Hygiène du milieu	3 878 700 \$
Santé et bien-être	91 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	581 400 \$
Loisirs et culture	4 727 500 \$
Frais de financement	1 516 300 \$
TOTAL	20 887 000 \$

Encore cette année, nous devons souligner qu'une grande part de l'augmentation des dépenses totales est due à celles qui sont imposées et incompressibles. Les principales variations de ces coûts touchent notre service de police, notre service des

SÉANCE BUDGET

incendies, notre approvisionnement en eau et le déneigement de nos rues, tous des services essentiels, comme Madame Dauphin le soulignait plus tôt. À cela s'ajoute l'augmentation des frais de financement reliés à nos nouveaux projets ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt des dernières années. Toutes les augmentations de dépenses imposées ou incompressibles représentent plus de 81 % de l'augmentation totale des dépenses pour l'année 2026.

Afin de contrer ces augmentations et tenter de minimiser l'impact sur le budget, le conseil municipal a utilisé des affectations de certains surplus affectés, de réserves spécifiques ainsi que du surplus non affecté pour des montants totalisant 580 100 \$, pour ainsi limiter l'impact fiscal pour nos citoyens et citoyennes.

Aussi, je suis heureux de vous annoncer une diminution de la grande majorité des taux de taxes par rapport à 2025, pour toutes les taxes basées sur l'évaluation municipale.

Voici donc les différents taux de taxation pour l'année 2026 :

Taxes foncières générales

Catégorie - Immeubles non résidentiels	1,243 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	1,404 \$
Catégorie – Immeubles agricoles	0,468 \$
Catégorie – Immeubles forestiers	0,468 \$
Catégorie - Résiduelle (de base)	0,468 \$
• Sous-catégorie - 3 à 5 unités de logement	0,468 \$
• Sous-catégorie – 6 à 9 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie – 10 à 19 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie – 20 à 99 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie - 100 unités de logement et plus	0,535 \$

Les taxes spéciales suivantes ont été diminuées :

Entretien du réseau d'aqueduc	0,029 \$
Assainissement des eaux usées	0,016 \$

Taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales

Catégorie - Immeubles non résidentiels	0,120 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	0,135 \$
Catégorie – Immeubles agricoles	0,045 \$
Catégorie – Immeubles forestiers	0,045 \$
Catégorie - Résiduelle (de base)	0,045 \$
• Sous-catégorie - 3 à 5 unités de logement	0,045 \$
• Sous-catégorie – 6 à 9 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie – 10 à 19 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie – 20 à 99 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie - 100 unités de logement et plus	0,051 \$

Les compensations reliées à la fourniture de l'eau potable et au service d'égout ont été ajustées ou maintenues en fonction des coûts pour 2026 :

Aqueduc résidentiel	170,00 \$
Égout	140,00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles est maintenue à :

Résidentiel 19 logements ou moins	130,00 \$
Commercial et industriel	130,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	50,00 \$
Logement desservi par un conteneur semi-enfoui	90,00 \$
Chalets	90,00 \$

La hausse du compte de taxes moyen est limitée à moins de 15 \$ par mois pour 64 % des contribuables, alors que 25 % des résidences parmi celles-ci connaissent une diminution. Concrètement, une résidence moyenne de 350 000 \$ en 2025 dont l'évaluation a augmenté de 30 % en 2026 verra son compte de taxes augmenté de moins de 3 \$ par mois, et de 12 \$ par mois si son évaluation a augmenté de 36 %.

SÉANCE BUDGET

En complément des mesures budgétaires, le conseil municipal continue de mettre en place des dispositions visant à alléger la pression fiscale. Les modalités de paiement des taxes municipales restent échelonnées sur cinq versements, facilitant ainsi la gestion budgétaire des familles en répartissant la charge sur plusieurs mois. De plus, l'abolition des pénalités pour retard de paiement est maintenue, tout comme le taux d'intérêt de 8 % sur les arrérages.

Sachez aussi que nous poursuivons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis, en plus des nouveaux qui ont été adoptés au cours de l'année. Il s'agit notamment de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

En terminant, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2026. Ce budget est le fruit d'un travail collectif, fondé sur une vision partagée et une approche équilibrée qui vise à soutenir notre développement tout en restant fidèle à nos principes de transparence et de responsabilité envers la communauté.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Régis Soucy

Conseiller municipal et président de la Commission des finances

Notre-Dame-des-Prairies, 15 décembre 2025